

TABLEAU DES ALLOCATIONS CNEAC 2026 Evènements organisés par la CNEAC en partenariat		
A G I L I T Y	Championnats de France Agility Senior	Allocation de 1 000 euros au club affilié partenaire. Remboursement des frais de jury.
	Championnat de France Agility junior	Allocation de 1 000 euros au club affilié partenaire. Remboursement des frais de jury.
	Grand Prix de France Agility	Allocation de 1 000 euros au club affilié partenaire. Remboursement des frais de jury.
	Trophée par équipe	Allocation de 1 000 euros au club affilié partenaire. Remboursement des frais de jury.
	Championnat du Monde (AWC)	Prise en charge des inscriptions à l'évènement. Suivant le lieu de la finale une des deux possibilités est appliquée : 1- Remboursement des frais de déplacement AR, des frais d'hébergement et de nourriture sur place en demi pension sur présentation des factures originales. Remboursement limité à 1000 € maximum par personne. 2 - Solution de transport collectif de prise en charge des mêmes frais (frais de déplacement AR à partir du point de ralliement, des frais d'hébergement et de nourriture sur place en demi pension).
	Sélectifs EO et AWC	Remboursement des frais de jury.
	Sélectifs EO Junior Hors regroupement d'évènements	Remboursement des frais de jury.
	European Open (EO)	L'EO ayant lieu en France, il n'y a pas de participation aux frais
	European Open junior (JOAWC)	Prise en charge des inscriptions à l'évènement. Participation aux frais dans la limite de 375 € par personne (déplacement ou hébergement ou repas sur le lieu de la compétition) sur présentation de factures originales justificatives.
	PAWC	Participation dans la limite de 250 € par personne sur présentation d'une facture de déplacement et/ ou d'hébergement dans la limite de 10 participants
	Monitorat	Participation de 315€ maximum par stage sur présentation de justificatif des indemnités de déplacement des intervenants CNEAC dans la limite d'un seul aller-retour.
DOG DANCING	Championnat de France et Grand Prix de France Evènement sur le même week-end	Allocation de 1 000 euros au club affilié partenaire. Remboursement des frais de jury. Participation exceptionnelle aux frais de location de la salle sur présentation d'un dossier.
	European open championship Open european championship	Participation dans la limite de 250 € par personne (déplacement ou hébergement ou repas sur le lieu de la compétition) sur présentation de factures originales justificatives.
	Championnat du Monde	Prise en charge des inscriptions à l'évènement. Remboursement des frais de déplacement AR, des frais d'hébergement et de nourriture sur place en demi pension sur présentation des factures originales. Remboursement limité à 1000 € maximum par personne.
	Monitorat	Participation de 315€ maximum par stage sur présentation de justificatif des indemnités de déplacement des intervenants CNEAC dans la limite d'un seul aller-retour.
FLY BALL	GPF	Allocation de 1 000 euros au club affilié partenaire. Remboursement des frais de jury.
	Monitorat	Remboursement à l'organisateur, sur justificatif des indemnités de déplacement des intervenants CNEAC dans la limite d'un seul Aller-Retour avec un maximum de 315€ par stage.
	Championnat du Monde (FOAWC)	Prise en charge des inscriptions. Participation aux frais dans la limite de 250 € par personne (déplacement ou hébergement ou repas sur le lieu de la compétition) sur présentation de factures originales et sur justificatifs.
ATTELAGE	Championnat de France et Grand Prix de France Evènement sur le même week-end	Allocation de 1 000 euros au club affilié partenaire. Remboursement des frais de jury.
	Monitorat	Participation de 315€ maximum par stage sur présentation de justificatif des indemnités de déplacement des intervenants CNEAC dans la limite d'un seul aller-retour.
CANI CROSS	Grand Prix de France	Allocation de 1 000 euros au club affilié partenaire. Remboursement des frais de jury.
	Monitorat	Participation de 315€ maximum par stage sur présentation de justificatif des indemnités de déplacement des intervenants CNEAC dans la limite d'un seul aller-retour.
CHIENS VISITEURS	Intervenants chiens visiteurs	Participation de 315€ maximum par stage sur présentation de justificatif des indemnités de déplacement des intervenants CNEAC dans la limite d'un seul aller-retour.
HOOPERS	Monitorat	Participation de 315€ maximum par stage sur présentation de justificatif des indemnités de déplacement des intervenants CNEAC dans la limite d'un seul aller-retour.
	GPF	Allocation de 1 000 euros au club affilié partenaire. Remboursement des frais de jury.
TREIBALL	Monitorat	Participation de 315€ maximum par stage sur présentation de justificatif des indemnités de déplacement des intervenants CNEAC dans la limite d'un seul aller-retour.
EDUCATION CANINE	Monitorat	Remboursement à l'organisateur, des honoraires vétérinaires (AMV) Participation de 315€ maximum par stage sur présentation de justificatif des indemnités de déplacement des intervenants CNEAC dans la limite d'un seul aller-retour.
<p>Note concernant les MEC 1 et 2 : Les interventions vétérinaires sont rémunérées au tarif de 24 AMV pour le premier et deuxième module ; au tarif de 12 AMV pour le troisième module. Joindre la note d'honoraires originale à la demande de remboursement. Les frais de déplacement du vétérinaire restent à la charge de l'organisateur.</p>		